

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 juin 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 36 et 148 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 14 juin 2005, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique
d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite appeler votre attention sur la lettre datée du 12 mai 2005 que vous a adressée le représentant du régime israélien, dont le texte a été distribué en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/59/802-S/2005/312). Dans cette lettre, des accusations sans fondement ont été portées contre mon pays et je tiens à préciser ce qui suit :

Mon gouvernement réfute catégoriquement les accusations infondées qu'elle renferme à l'encontre la République islamique d'Iran, dans lesquelles il voit autant de tentatives délibérées de la part du régime israélien de détourner l'attention de la communauté internationale des nombreux crimes qu'il commet dans la région, y compris des actes de terrorisme, d'agression et de provocation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Javad **Zarif**

